

- **Les règles de conclusion, exécution, rupture :**

- ✓ Diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP
- ✓ CDI, CDD, Age **limite repoussé à 29 révolus**
- ✓ Durée du contrat : **entre six mois** (auparavant 1 an) et trois ans
- ✓ Contrats conclus tout au long de l'année :
 - date de début en entreprise ne peut être postérieure de plus de 3 mois au début d'exécution du CA

- **Nouvelles règles de rupture du contrat (après la période d'essai de 45 jours)**

- Licenciement pour force majeure, faute grave ou pour inaptitude (pas d'obligation de reclassement)
- Licenciement suite à l'exclusion de l'apprenti par le CFA
- A l'initiative de l'apprenti, après sollicitation du médiateur
- ✓ **Jeunes sans employeurs** pourront se former en CFA durant **3 mois maxi** (1 an avant)
- ✓ Durée formation en CFA : **ne peut être inférieure à 25 % de la durée totale du contrat**
- ✓ Mobilité hors UE possible

- **Compétences professionnelles du maître d'apprentissage précisées** (branche ou à défaut, décret)

- ✓ Expérience professionnelle d'une durée minimum de 2 ans en rapport avec la qualification préparée
- ✓ titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti

- **Financement en 2019** du CFA par la région (subvention) ou par l'OPCO (selon un montant défini par les branches - en cours)

- **Aide unique depuis le 01/01/19 pour les employeurs de moins de 250 salariés et si préparation d'un diplôme/titre pro. de niveau inférieur ou égal au bac :**

- ✓ 4 125 € maxi. pour la 1^{ère} année 2 000 € maxi. pour la 2^e année
- ✓ 1 200 € maxi. pour la 3^e année
- + « **Bonus alternant** » **déduction fiscale TA (+250 salariés)**
- + **Aides Agefiph**

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%*	43%*	53%*	100%*
2 ^e année	39%*	51%*	61%*	100%*
3 ^e année	55%*	67%*	78%*	100%*

Un régime juridique qui tend vers celui du contrat de pro